

Affaire suivie par  
Corinne MARTIN  
Tél. : + 33 5 61 55 89 56  
Corinne.martin@univ-tlse3.fr

Décision n° 2020-Jmb-169

**Nomination du directeur de la  
Mission Formation Continue  
et Apprentissage (MFCA)**

**LE PRÉSIDENT**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D714-55 à D714-72 ;
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment ses articles 13 et 49 ;
- Vu la délibération 2020/01/CA-004 du Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2020 portant M. Jean-Marc Broto à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu la délibération 2013/04/038 du Conseil d'Administration en date du 8 avril 2013 portant adoption des statuts de la Mission Formation Continue et Apprentissage ;
- Vu les statuts modifiés de la Mission Formation Continue et Apprentissage, notamment ses articles 3 et 4
- Vu la délibération 2020/06/001 en date du 26 juin 2020 du Conseil de la Mission Formation Continue et Apprentissage portant avis favorable à la nomination de M. Abdelmalek BENZEKRI aux fonctions de directeur de ce service ;
- Vu la délibération 2020/07/CA-066 du Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2020 portant avis favorable à la nomination de M. Abdelmalek BENZEKRI aux fonctions de directeur de la Mission Formation Continue et Apprentissage ;
- Vu l'affectation de M. Abdelmalek BENZEKRI en date du 1<sup>er</sup> octobre 1991 à l'Université Toulouse-III Paul Sabatier en qualité de Professeur d'Université ;

*Considérant que le mandat du Directeur de la Mission Formation Continue et Apprentissage est arrivé à son terme le 30 juin 2020 ;*

*Considérant que la durée du mandat du Directeur de la Mission Formation Continue et Apprentissage est de quatre ans ;*

**DÉCIDE**

**Article 1 : Nomination**

M. Abdelmalek BENZEKRI est nommé Directeur du service commun « Mission Formation Continue et Apprentissage » pour une durée de quatre ans.


**Article 2 : Exécution**

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 : Publicité**

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités.

Il est affiché dans le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 7 juillet 2020  
  
Jean-Marc BROTO

